

2M DEVELOPPEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 16 875 euros
Siège social : 106 RUE DE REUILLY
75012 PARIS
812 136 588 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION DE LA GÉRANCE DU 1er août 2025

L'an 2025,
Le 1er août,

Au siège social,

Le soussigné Olivier MELCER, gérant de la Société 2M DEVELOPPEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 16 875 euros, divisé en 16 875 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'Associé Unique ou d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

Décide :

- de transférer le siège social du 106 rue de Reuilly, 75012 PARIS au 39 rue de la gare de Reuilly 75012 PARIS à compter du 1er août 2025, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision de l'Associé Unique,
- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 39 rue de la gare de Reuilly 75012 PARIS."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Olivier MELCER
Gérant

Signé par :
Olivier MELCER
79E907F9B6BA403..